

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE DOZULE**

Date de convocation :  
24 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :  
Présents : 13  
Absents : 6  
Votants : 13  
Exprimés : 16

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire  
Mmes KICA, VOLLAIS, Mrs WALTER, VALLEE ; Adjoint  
Mmes D'OLEON, GUILLEMOT, JUMELIN, Mrs BAYLE,  
FOUCHER, MAYEUR, TORRES et VAUVARIN.

Absents excusés : Mmes ADAM, BRUNET, CHRETIEN,  
GAUDIN, Mrs LAURENT, MARIE.

Mr LAURENT donne pouvoir à Mme KICA.  
Mr BRUNET donne pouvoir à Mme GAUGAIN.  
Mr MARIE donne pouvoir à Mr MAYEUR.

Secrétaire de séance : Mr WALTER.

Le procès-verbal de la séance du 23/02/17 est approuvé.

N° 1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 :

Madame KICA, doyenne d'âge de l'assemblée, présente le compte administratif 2016 de la commune qui s'établit comme suit :

\* Section d'investissement :

Dépenses	: 408 503,09 €
Recettes	: 516 371,25 €
Excédent	: 107 868,16 €

\* Section de fonctionnement :

Dépenses	: 1 221 861,59 €
Recettes	: 1 791 980,76 €
Excédent	: 570 119,17 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2016 de la commune (Madame le Maire ne prend pas part au vote) ;

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- après examen des titres définitifs de créances à recouvrer, des mandatements, des bordereaux de titres et de mandats, du compte de gestion dressé par Monsieur BRUNEEL, Trésorier de la commune, accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer
- après s'être assuré que le Receveur de la Commune a bien repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer en comptabilité.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur BRUNEEL, Trésorier de la commune, n'appelle ni observation, ni réserve.

## N° 2 – AFFECTATION DU RESULTAT :

Voir délibération jointe en annexe.

## N° 3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition de la commission des finances et de la commission vie locale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ALD	: 5 500,00 €
Amicale des Pompiers	: 600,00 €
Anciens Combattants	: 200,00 €
Association des chats	: 200,00 €
Bapadoz (Badminton)	: 500,00 €
Bataillon airsoft dozuléen	: 100,00 €
Comité de Jumelage	: 1 500,00 €
Comité des Fêtes	: 1 500,00 €
Croix Rouge	: 150,00 €
Dozulé Football Club	: 4 500,00 €
Don du Sang	: 150,00 €
Double croche	: 3 000,00 €
Dozulé Basket Club	: 500,00 €
Famille Dozuléenne	: 600,00 €
Jeunesse et élégance auger.	: 3 000,00 €
Les P'tites Mains	: 1 000,00 €
Prévention routière	: 100,00 €
Société des Courses	: 1 000,00 €
Souvenir Français	: 1 000,00 €

Deauville Sailing Club	: 100,00 €
OSK Summer Day	: 1 000,00 €
SM Event's	: 500,00 € (sous réserve que la manifestation ait réellement lieu)
Vélo Club de Rouen	: 500,00 € (sous réserve que la manifestation ait réellement lieu)
CFA BTP	: 180,00 €
CFA de l'Orne	: 35,00 €
Chambre des Métiers	: 191,50 €
MFR Blangy-le-Château	: 210,00 €
MFR Guilliers	: 35,00 €
MFR La Pommeraye	: 105,00 €
Mission locale	: <u>2 500,00 €</u>
	30 456,50 €

Les conseillers municipaux membres d'une association : Mme GUILLEMOT pour l'ALD et le Don du sang, Mme KICA pour Famille Dozuléenne, Mr BAYLE pour l'ALD, Mr TORRES pour OSK Summer Day et Mr VAUVARIN pour la Société des Courses ne prennent pas part au vote.

#### N° 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et de la commission finances, décide le maintien des taux, soit :

Taxe d'habitation	: 6,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 13,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 4,40 %

#### N° 5 – BUDGET PRIMITIF 2017 :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, présente le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement à 360 740,00 €
- pour la section de fonctionnement à 1 603 085,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 360 740,00 € pour la section d'investissement et à 1 603 085,00 € pour la section de fonctionnement.

## N° 6 – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI :

Madame KICA, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que conformément au vote du budget primitif 2017, il est proposé de recruter un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

Ce CAE est proposé pour une durée d'un an à raison de 35h00 par semaine à compter du 18 Avril 2017 jusqu'au 17 Avril 2018.

## N° 7 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-2 et L.2321-3,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes,

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer à un an la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études.